

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
FOIX
PLACE SAINT VOLUSIEN
BP 153
09004 FOIX CEDEX
TEL:0561026473 FAX: 0561026658

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.R.L.
A. FONTES & FILS
11, RUE GASTON DE FOIX

09270 MAZERES

Dépôt effectué par :

S.A.R.L.
A. FONTES & FILS
11, RUE GASTON DE FOIX

09270 MAZERES

Numéro RCS : FOIX B 325 059 269

<4511/82B00083>

Pièces déposées le 26/11/1998

Numéro : 980873

ORDONNANCE DU PRESIDENT du 26/11/1998
- NOMIN. COMMISSAIRE AUX APPORTS

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	38,00 FRF	5,87 EUR
Soumis à Tva	39,00 FRF	6,02 EUR
Montant Tva	8,03 FRF	1,24 EUR
TOTAL T.T.C.	85,03 FRF	13,13 EUR

DEPOT EFFECTUE EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 47 DU DECRET N°84-406 DU 30 MAI 1984

Le Greffier,



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

GREFFE DU TRIBUNAL

18 NOV. 1998

DEC 2CE

Le soussigné :

Monsieur FONTES Christian, agissant en qualité de gérant de la SARL A. FONTES ET FILS, société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 FRANCS, ayant son siège social 11 RUE GASTON DE FOIX - 09270 MAZERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX, sous le numéro B 325 059 269,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La SARL A. FONTES ET FILS, envisage de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport des biens ci-après, ledit apport étant effectué par Monsieur FONTES Antoine.

Nature des biens apportés :

Un fonds de commerce de charcuterie, exploité à MAZERES, pour lequel l'apporteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX, sous le numéro 937 271 641, ledit fonds comprenant les éléments incorporels et les éléments corporels.

Le dit fonds étant donné en location-gérance par Monsieur FONTES Antoine à la SARL A. FONTES ET FILS.

Identité et qualité de l'apporteur :

Monsieur FONTES Antoine, né le 1ER SEPTEMBRE 1922, à REVEL (31), de nationalité française, marié le 6 JUIN 1947, à MAZERES (09), à Madame DOUMENG Cyprienne, née le 9 SEPTEMBRE 1926, à MAZERES (09), de nationalité française, sous le régime de la communauté de meubles et acquêts, demeurant 11 RUE GASTON DE FOIX - 09270 MAZERES.

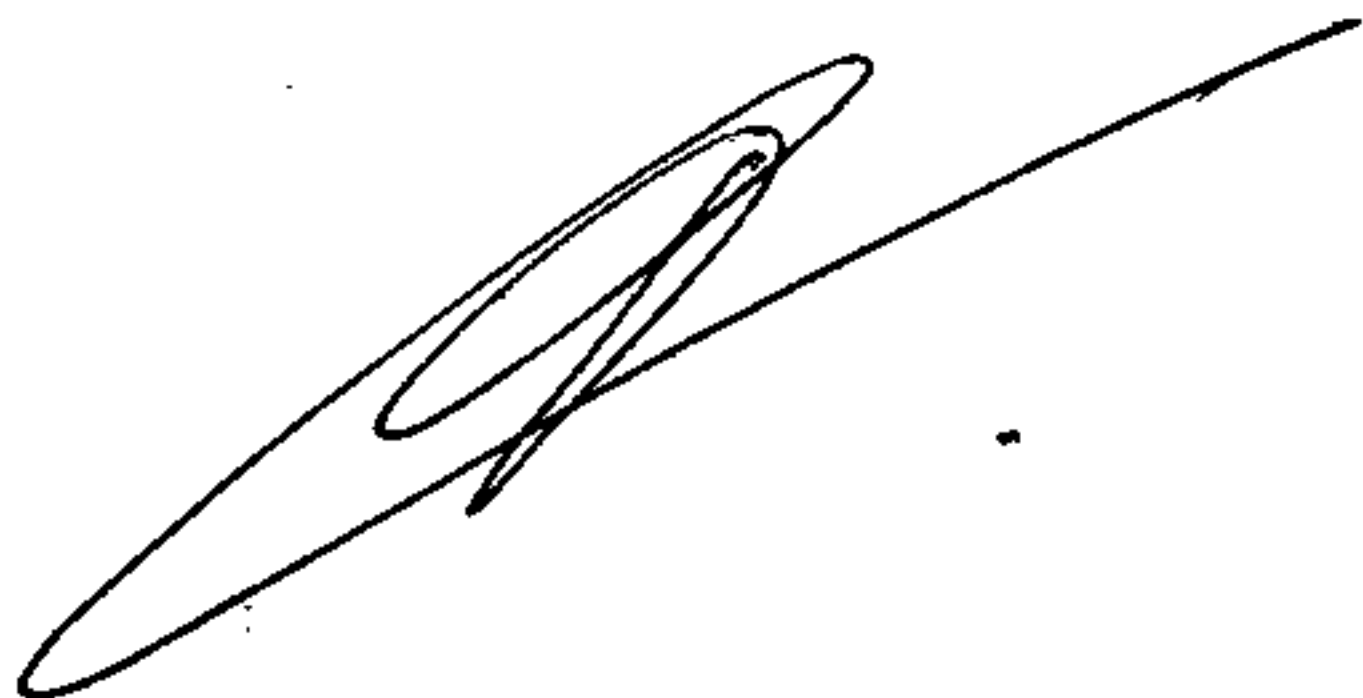
Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la société bénéficiaire.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles 62 de la Loi du 24 JUILLET 1966 et 25 du Décret du 23 MARS 1967, désigner tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur FONTES Antoine.
- d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Décret du 23 MARS 1967 et mis à la disposition des associés.

Fait à MAZERES,

Le 16.11.98



APPORT EN NATURE
A LA SARL A. FONTES ET FILS

I - DESCRIPTION DES APPORTS

Un fonds de commerce de charcuterie, exploité à MAZERES, pour lequel l'apporteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX, sous le numéro 937 271 641, ledit fonds comprenant les éléments incorporels et les éléments corporels.

Le dit fonds étant donné en location-gérance par Monsieur FONTES Antoine à la SARL A. FONTES ET FILS.

Le montant de la location-gérance, pour la période du 1ER JUILLET 1997 au 30 JUIN 1998, s'élevait à 21 600 FRANCS (franchise de TVA).

II - APPORTEUR

Monsieur FONTES Antoine, né le 1ER SEPTEMBRE 1922, à REVEL (31), de nationalité française, marié le 6 JUIN 1947, à MAZERES (09), à Madame DOUMENG Cyprienne, née le 9 SEPTEMBRE 1926, à MAZERES (09), de nationalité française, sous le régime de la communauté de meubles et acquêts, demeurant 11 RUE GASTON DE FOIX - 09270 MAZERES.

III - SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

SARL A. FONTES ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 FRANCS
ayant son siège social à 11 RUE GASTON DE FOIX - 09270 MAZERES
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX
sous le numéro FOIX B 325 059 269

TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX

ORDONNANCE

REPERTOIRE : 980068

NOUS, CLAUDE DELPY

Président du Tribunal de Commerce de FOIX et de l'Ariège,

assisté de ME VALENTIN

Greffier,

VU la requête présentée par :

S.A.R.L.

A. FONTES & FILS

10, RUE JACQUES FOURNIER

09100 PAMIER

et les motifs exposés,

VU également l'article 62 de la loi du 24 juillet 1966 pour les sociétés à responsabilités limitées, l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966 pour les sociétés anonymes

et les articles 25, 64 & 65 du décret du 23 mars 1967,

ATTENDU que

Société A. FONTES & FILS

10, RUE JACQUES FOURNIER

09100 PAMIER

sollicite la désignation d'un commissaire aux apports,

EN CONSEQUENCE:

NOMMONS :

Monsieur VIDAL JEAN-PIERRE RAYMOND RENE

39 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

09000 FOIX

Activité : EXPERT COMPTABLE

en qualité de Commissaire chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués à la Société A. FONTES & FILS :

DISON que le Commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix, dans l'accomplissement de sa mission,

DISON qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

DIONS que la présente ordonnance sera mentionnée au
Registre du Commerce et des Sociétés,

DIONS que le rapport du Commissaire aux apports sera
déposée au Greffe de ce Tribunal, conformément aux articles
50 et 51 du décret 84-406 du 30 mai 1984 sur le Registre du
Commerce et des Sociétés, huit jours avant la date de l'assemblée
des associés appelés à décider l'augmentation de capital,

FAIT ET ORDONNE le 26/11/1998, en notre Cabinet,
à FOIX PLACE SAINT VOLUSIEN .

LE GREFFIER
ME VALENTIN

LE PRESIDENT
CLAUDE DELPY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A
LA MINUTE DE L'ORDONNANCE, EXPEDIE
A FOIX LE 26/11/1998 PAR LE GREFFIER
SOUSSIGNE

